

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Alain Denis

Date: 2026-01-26

Bonjour,

En 2023 j'ai écrit une lettre d'opinion, publiée dans La Tribune et dans l'Echo de Frontenac, concernant le projet de la voie de contournement ferroviaire proposé :

<https://echodefrontenac.com/2023-07-19/leadership-quand-tu-nous-manques-8280>

Bien que certains éléments aient changé depuis ma lettre ouverte, les arguments et les faits qui illustrent que **l'emplacement de la ligne de chemin de fer proposé est non convenable** demeurent. Chacun des éléments suivants est une raison suffisante pour arrêter le projet avant que les dommages sociaux, économiques et environnementaux ne soient irréversibles :

- Une forte proportion de la population de la région trouve le projet proposé inacceptable
- Le nouveau tracé est moins sécuritaire que le tracé actuel
- Contamination probable de la nappe phréatique
- Saccage environnemental à grande échelle des milieux humides ("écocide")
- Coût pharaonique du tracé proposé

J'aurais pu vous poser un très grand nombre de questions, mais je me limiterai à quelques-unes :

1. Considérez-vous que le coût estimé du projet soit acceptable du point de vue du contribuable en tenant compte de la situation financière du gouvernement fédéral dont le déficit atteint des sommets jamais égalés (sauf lors de la pandémie) ?

2. Les risques pour la nappe phréatique sont importants et démontrés, alors comment pensez-vous que les citoyens pourront s'approvisionner en eau potable lorsque leur puits artésien sera à sec ?
3. Si la réponse à la question 2 est de les approvisionner en bouteilles d'eau le temps qu'il faudra, alors :
 1. Êtes-vous au fait qu'une résidence sans eau potable entraîne une perte importante de la valeur de leur résidence de cette même résidence?
 2. Afin d'obtenir une hypothèque pour une résidence avec un puits, les institutions financières exigent un test d'eau adéquat. Le gouvernement est-il prêt à financer ces résidences lorsque les institutions financières refuseront de les financer ?
 3. Les victimes de l'assèchement de leur puits artésien seront-elles compensées pour la perte de valeur de leur résidence ?
 4. Seront-elles autorisées à poursuivre les autorités pour les dommages subis ?

Je connais bien la région; plusieurs membres de ma famille habitent ou ont habité cette belle région. Je suis aussi témoin du déchirement que le sujet de la voie de contournement occasionne. On peut être en faveur d'une voie de contournement tout en s'opposant au tracé proposé compte tenu des nombreux enjeux déjà soulevés. L'Office des Transports du Canada doit évaluer si l'emplacement du tracé est convenable et dans l'intérêt des localités touchées, et non si une voie de contournement est nécessaire.

Merci,

Alain Denis